

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, Avo. ALLIER.

Étampes. — Imprimerie de Avo. ALLIER.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte... Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, etc.) and times for various services.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 1^{er} juin.

La semaine qui vient de s'écouler a été fertile en manifestations politiques qui sont la conséquence du renversement du ministère Jules Simon.

Ces paroles ont donné beaucoup à réfléchir aux républicains; ils y ont vu une déclaration de gouvernement personnel.

« La Constitution, a-t-il dit, a créé des pouvoirs publics, mais en assignant à chacun son rôle et ses limites, et en plaçant au-dessus de tout la souveraineté nationale.

« La Constitution n'admet pas qu'il y ait quelque part un pouvoir personnel s'élevant au-dessus des chambres et se plaçant vis-à-vis de la Nation.

« Eh bien, la Constitution n'admet pas qu'il y ait un pouvoir personnel se plaçant orgueilleusement en face de la Nation, qui ne l'a pas créé, et qui nous exposerait fatalement à toutes sortes de périls.

« La Constitution n'admet pas non plus que les hommes qui arrivent au pouvoir par le jeu plus ou moins forcé de nos institutions républicaines, n'y entrent qu'avec le désir et le projet de ramener la monarchie.

« La Constitution n'admet pas que le premier des titres, pour être admis dans les fonctions publiques, soit de détester la Constitution et les pouvoirs légaux qu'elle a créés.

« La Constitution n'admet pas que notre France, non pas seulement la France de Voltaire et de la révolution, mais la France de d'Aguesseau et de nos vieux jurisconsultes, notre vieille France civile et laïque, soit mise au service du c'éricalisme et qu'une faction auctéieuse en fasse l'instrument d'une politique ennemie.

On le voit, la lutte commence déjà à s'engager très-sérieusement entre le Président de la République et les députés, et c'est là une chose grave. On a vu aussi M. Labiche, sénateur, au Cornice agricole de Châteaudun, protester au nom de ses collègues du Sénat et au nom des députés d'Eure-et-Loir contre les derniers événements politiques.

Voilà les réflexions que nous autres républicains modérés nous nous faisons. C'est pourquoi nous aurions de beaucoup préféré que le Maréchal qui était estimé de l'Assemblée nationale ne changeât pas si brusquement son ministère.

aux républicains d'être calmes, de ne se livrer à aucune intempérance de langage, à aucun emportement inutile. Nous avons à notre disposition le suffrage universel, nous nous en servirons pour montrer la fermeté de nos convictions, pour éclairer le Maréchal sur les véritables sentiments de la France, pour faire voir qu'il y a encore, dans notre pays si bouleversé, de sérieux éléments de stabilité.

Le mouvement administratif paraît terminé, au moins pour le moment. Du reste, il est aussi complet que possible. Ce sont les sous-préfets républicains qu'on a d'abord visés, et M. de Fourtou a rétabli dans leurs anciennes fonctions environ cinquante soutiens de l'ordre moral.

M. de Broglie vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire dans laquelle il fait l'apologie du message du Président de la République. Le Ministre de la Justice déclare que, quoique l'initiative du Président se soit fait sentir dans les derniers événements, sa responsabilité est toujours couverte par celle des ministres.

Bulletin de la guerre.

Les nouvelles du théâtre de la guerre concordent pour dire que les Russes, maîtres d'Ardahan, se préparent à tenter un sérieux effort contre la place de Batoum, dont nous avons parlé.

On n'est pas encore fixé sur l'étendue du mouvement insurrectionnel dont les débarquements opérés par la marine turque, sur le littoral russe de la mer Noire, ont donné le signal.

Des dépêches de source russe, confirmées par des télégrammes de Constantinople, annoncent que l'armée du général Nilikoff a commencé le bombardement des ouvrages avancés qui protègent la ville de Kars.

Sur le Danube, les Russes ont fait sauter un monitor turc, aux environs de Braïla; c'est la seconde explosion de ce genre qui a lieu.

Les Turcs ont envoyé des troupes sur la frontière de Serbie, où le gouvernement poursuit ses préparatifs militaires. On mande de Berlin, que de nouvelles fortifications sont construites à Alexinatz, Pandirato, Gramada et Vesiki-Isrov; les Serbes, d'après une dépêche de Widdin, se retrancheraient derrière le Timok, affluent du Danube, coulant entre la Serbie et la Bulgarie.

La Gazette de Cologne contient une dépêche de Constantinople, en date du 29, où il est dit qu'un complot a été découvert, ayant pour but le renversement du Sultan. Beaucoup de membres du parti de la jeune Turquie seraient en fuite, et l'on aurait mis la main sur un grand dépôt d'armes.

Le projet d'incorporation des sofas dans l'armée turque était d'ailleurs indiqué par d'autres dépêches, antérieures à celles qui parlent d'une conspiration, et il paraît avoir été inspiré par la manifestation des sofas. Nous ignorons encore s'il y a réellement une conspiration et, dans ce cas, si la manifestation des sofas en a été le premier acte.

On télégraphie de Bucharest, 25 mai. Deux canonnières, l'une roumaine, l'autre russe, munies de torpilles, ont fait sauter cette nuit, à trois heures, le plus grand monitor turc, qui voulait passer devant l'île de Ghécet (en face de Braïla).

Le Times donne les détails suivants sur cette destruction, un des actes les plus audacieux, dit-il, dont l'histoire de la guerre fasse mention :

Feuilleton de l'Abcille

(7) DU 2 JUIN 1877.

LA BALLE D'ÉNA

— Comment cela, mon vieil ami?... Mais assieds-toi donc! J'obéis, et continuai: — Mon maître, n'est-ce pas grâce à vos bontés que mon fils Antoine a reçu de l'instruction? Cette instruction le conduit à la fortune, juste au moment où la vôtre se perd, et lorsque le domaine est mis en vente, c'est lui qui l'achète.

En surexcitant, je repris: — Pour que ça se fasse en bon français, je ne vois plus qu'une seule personne dont il faille obtenir le consentement... — Quelle personne? — Elle est assise à côté de moi... sur ce même banc où nous ne sommes que tous les deux... — Bah! c'est donc moi? — Oui! — Eh! eh! Je ne demandais pas mieux, Nicolas! Par malheur, le moyen me manque.

Ces mots, respectueux et suppliants, sortirent encore de mes lèvres: — Excusez notre présomption... Mais Antoine et moi nous sommes déjà consentants au fond du cœur! Sur quoi, tant par discrétion que par crainte d'en avoir trop dit, je m'esquai sous la feuillée.

nichée d'oiseaux qui gazouillaient en sourdine leur prière du soir. Et les insectes! Chaque touffe d'herbe avait sa chanson. Il n'y avait pas jusqu'aux rainettes qui, juchées sur les nénuphars de l'étang, ne jettassent leur note mélancolique dans l'harmonieux concert de la nature qui s'endort.

La nuit était fort sombre, et les bateaux russes réus-

Pendant ce temps, plusieurs soldats russes avaient plongé et, nageant silencieusement vers le cuirassé ennemi, ils attachèrent à ses flancs une formidable torpille.

Le major roumain qui a pris part à cette expédition est un officier distingué qui a fait son éducation militaire en France et a voyagé par tout le monde civilisé.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

On assure que le comte de Chambord, consulté par plusieurs de ses amis, leur a conseillé de voter la dissolution de la Chambre des députés, afin de ne pas rendre le parti légitimiste responsable des graves conséquences que pourrait avoir le refus.

— Le Gouvernement n'a encore pris aucune résolution définitive au sujet d'une seconde prorogation de la Chambre, qui n'est nullement arrêtée dans son esprit.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 30 Mai 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— GENEVILLÉ Etienne-Paul-Louis, 50 ans, jardinier à Milly; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour violences et voies de fait.

— GUINET Lucien-Auguste, 39 ans, facteur à Saclas; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour coups volontaires.

— PINOT Louis-Adrien, 53 ans, cultivateur à Marolles; trois mois de prison, 100 fr. d'amende avec avertissement et insertion, et aux dépens, pour falsification de denrée alimentaire (blé coiffé), confiscation du blé.

— JOUANEST Charles-Léon, 33 ans, ouvrier plombier; — PARIS Joséphine-Romaine, 28 ans, femme Jouanest, demeurant à Etampes; poursuivis sous prévention de vols, renvoyés des fins de la poursuite sans dépens.

** Le service d'été sur la ligne du chemin de fer d'Orléans s'inaugurera le 4 juin courant. Les nouvelles modifications de ce service sont indiquées sur notre tableau.

** On signe en ce moment une pétition adressée à la Direction du chemin de fer d'Orléans, dans le but d'obtenir le maintien du départ du premier train d'Etampes à 6 heures du matin, que le nouveau service d'été fixe à 5 heures 40 m., c'est-à-dire 20 minutes plus tôt que d'usage.

On espère que, malgré l'affiche déjà apposée, l'administration prendra en considération la demande des pétitionnaires qui, dit-on, seront nombreux.

** Demain dimanche, la Fanfare municipale de notre ville se fera entendre, dans le bois de Guinette, de quatre à cinq heures.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

- 1°. Les Basses en furie, allégo. ESCUDIÉ.
2°. La Mauresque, ouverture. TILLIARD.
3°. Vendolia, polka. JACQUET.
4°. La Croix d'honneur, ouverture. BLÉGER.
5°. Le Tour du lac, valse. G. TILLIARD.

— A la ville ! fut la réponse. Et comme nous arrivions au faubourg : — Touche à la maison Guérin ! Je ne sais si vous la connaissez, Monsieur... mais la plus cossue de tout l'arrondissement. On nous introduisit au salon. M. Guérin s'empressa de nous y rejoindre... Sur ses traits, quel étonnement, quelle angoisse !... Quand la porte se fut refermée sur nous trois : — Antoine, dit le marquis, je viens, assisté de votre père, vous demander pour mon petit-fils, le comte Henri de Bruneval, la main de votre fille Irène. Jamais vous n'avez vu un personnage aussi abasourdi, aussi triomphant que ce millionnaire-là. — Monsieur le marquis !... balbutiait-il. Ah ! c'est trop d'honneur !... Une pareille mésalliance !... Mais le vieux gentilhomme, l'interrompant : — On ne se mésallie pas avec de braves gens tels que vous ! — Puis se retournant vers moi : — Qu'en dis-tu, Nicolas ? Je ne pouvais rien dire, monsieur. L'émotion me suffoquait. J'étais à ses pieds, je lui baisais les mains, éperdu d'orgueil et de joie. Restait, cependant, à savoir ce que déciderait Irène. Elle ne se fit pas prier pour devenir comtesse. — Mais, allez ! ce n'était pas le comte qui lui tenait au cœur, c'était Henri !

** Dimanche dernier, vers trois heures et demi de l'après-midi, à l'issue des vêpres, un commencement d'incendie a eu lieu à l'église Saint-Gilles. Le sieur Chedeville, sacristain, venait d'allumer toutes les bougies du maître-autel pour l'office du Mois de Marie, lorsque l'une des bougies du côté droit communiqua le feu à la draperie. En un instant tout le devant de l'autel était en flammes. Les demoiselles Ducorps et Chausse, s'en étant aperçues, se hâtèrent d'appeler le sacristain. En un clin-d'œil celui-ci prit une échelle, et, aidé de quelques personnes qui se trouvaient dans l'église, parvint à éteindre le feu, mais non sans avoir été cruellement brûlé au dedans de la main gauche. Le tableau du maître-autel a été en grande partie détruit, cependant le cadre n'a pas souffert. Quant aux rideaux, aux nappes et aux fleurs, tout a été la proie des flammes. Le dégât peut être estimé à 800 fr.; cette perte est couverte par une assurance à la compagnie La Mutuelle. Sans le prompt secours apporté par le sacristain, une partie de cet ancien monument aurait pu être réduite en cenlres.

** Au mois d'avril dernier, la nommée Ismérie Billiard dite femme Grène, âgée de soixante-dix-huit ans, demeurant rue de la Manivelle, se trouvant dans le plus complet dénûment et incapable, à cause de ses infirmités, de pourvoir à ses besoins, consentit, sur les conseils de plusieurs voisins charitables, à être conduite à l'Hospice, où elle est décédée jeudi dernier.

L'examen du contenu d'un petit panier placé sur son lit, amena la découverte de sept billets de 1,000 fr. M. le Juge de paix en a été immédiatement informé.

Depuis plusieurs années, cette femme recevait des secours du bureau de bienfaisance.

** Le dimanche 27 mai 1877, la Société Nationale d'Encouragement au bien, dans sa séance publique, annuelle et solennelle tenue à Paris, au Cirque national, a décerné ses récompenses aux bienfaiteurs de l'humanité.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos concitoyens que M. le Dr Magne, notre compatriote, dans cette réunion où se trouvaient près de 5,000 personnes, a été deux fois acclamé. L'habile oculiste des Maisons d'Education de la Légion d'honneur s'est vu décerner une médaille d'honneur et un prix envoyé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Ce n'est pas la première fois que le nom du célèbre praticien, a dit M. le secrétaire général, M. Arnoul, est cité avec éloges et reconnaissance, c'est le chirurgien des pauvres, et les Sociétés philanthropiques sont toujours heureuses de voir figurer M. Magne parmi leurs administrateurs. La médaille lui est remise comme témoignage de la haute estime que lui ont conquise et son savoir et son dévouement.

On connaissait depuis longtemps le savant; on sera heureux d'apprendre qu'il est doublé d'un philanthrope.

— Parmi les autres lauréats, nous remarquons plusieurs artistes :

M. Berthelot, l'amusant comique de la Renaissance, dont on n'a pas oublié la généreuse conduite à l'égard des inondés de Toulouse en 1875;

M. Bouffé, le comédien octogénaire qui dernièrement, célébrait à Auteuil le cinquantième anniversaire d'une heureuse union;

M. et Mme Massart, professeurs au Conservatoire.

** Depuis hier 4^{er} juin, plusieurs théâtres de Paris ont suspendu leurs représentations jusqu'au 1^{er} septembre prochain. — Les pensionnaires de ces théâtres vont prochainement partir pour entreprendre leurs tournées annuelles dans les départements ou bien à l'étranger; il n'est pas jusqu'au jeune et coquet théâtre Taubout qui ne se mette de la partie: lui aussi va faire sa tournée ! — Peu de nos lecteurs, sans doute, connaissent le théâtre Taubout? Voici ce que nous en savons: c'est une jolie bonbonnière ouverte depuis peu d'années, entre la rue de la Victoire et celle de Châteaudun, dans la rue à laquelle elle a emprunté son nom. On y joue l'opérette et des pièces à couplets, le personnel féminin est nombreux; le succès de « la Cruche cassée » fut l'un des beaux jours de ce jeune et joli théâtre, dont la jeune et vaillante troupe va prendre son vol et, si nos renseignements sont exacts, elle mettra pied à terre à Etampes le jeudi 14 juin. Nous ferons connaître le programme de la soirée dans l'Abécille de samedi prochain.

** On nous adresse quelques réflexions à propos de l'Hôtel-de-Ville et la tour de Guinette : Le balcon si heureusement placé dans le pignon de l'Hôtel-de-Ville, demande déjà une restauration. Un bon ciment s'identifierait avec la pierre remplacerait avantageusement les parties manquantes, et ce serait bien pourvu que l'on ait le soin de conserver la teinte qui commence à l'unir.

Irène avait reçu en dot le château. Bruneval revenait à Bruneval ! Le soir en reconnaissant comme d'habitude mon vieux maître jusqu'à sa chambre : — Ah ! cette fois, lui dis-je, vous ne la quitterez plus. Ça y est pour tout de bon ! Sac à papier ! je l'avais mis dans ma tête !

XV

Le bonhomme Nicolas avait terminé son récit. Comprenez-vous, ajouta-t-il en forme de péroraison, comprenez-vous à présent la métamorphose du vieux manoir et de son vieux gardien ? Le sourire, la vie, toutes les joies leur sont revenues en même temps. Écoutez ! J'entends par-là les grands lévriers d'Écosse de monsieur le marquis. Ils annoncent son approche. Vous allez le voir... et rajeuni de vingt ans ! Que vous dirai-je encore ? Ah ! deux mots touchant le baron de... Jamais je n'ai pu retenir le nom de cet animal-là ! — Enfin le uhlan, le Prussien... vous savez... ? J'avais deviné juste, et là reparut. L'année suivante, cet été. Voilà pas plus de quinze jours. Ils ne doutent de rien, ces Allemands ! Monsieur le baron se trouvait en villégiature à Trouville, ce fut un cocher de Trouville qui nous l'amena. A sa moustache rouge, à son arrogante mine, j'avais reconnu de loin notre ambitieux vainqueur. Sans être vu, je m'approchai pour le mieux admirer.

Quelques personnes ont l'idée d'incruster une tour de Guinette au-dessus du bureau du commissariat de police. Pourquoi ? Est-ce que ce bâtiment tout moderne, de forme correcte et classique, peut être complété par l'addition d'une tour antique ? Le contraste serait trop criant. La partie ancienne de l'Hôtel-de-Ville, à gauche, ne devrait même pas recevoir l'effigie de cette construction d'un autre âge; à quoi bon ces discordances, laissons à notre hôtel son style pur.

Respectons aussi Guinette l'un des doyens de nos monuments; sachons que cette tour n'est bête qu'à sa place, comme un vieux souvenir, un jalon pour l'histoire; mais, pour Dieu ! qu'elle reste où elle est.

Pourquoi voudrait-on répandre en ville ces souvenirs de localité, de servage, de guerres entre français, de princes et de ducs vidant leurs querelles personnelles à coups de canon, et faisant pleuvoir leurs boulets sur les pauvres manants étampois; contentons-nous de recueillir ces canons et boulets dans un coin du Musée, comme les tristes vestiges de guerres fratricides.

Nos pères sont parvenus à raser la superficie de la tour; comprend-on que leurs descendants se plaisent à promener son image sur les bannières de la Ville ? C'est sans doute afin d'imiter les Romains qui portaient en triomphe les dépouilles des vaincus; il se fait mieux de figurer une tour démantelée; on serait dans le vrai.

C'est, au contraire, la tour restaurée que l'on veut appliquer à l'Hôtel-de-Ville; une forme de bastille au-dessus de la porte du bureau de police; c'est par trop démonstratif.

Si l'on tient à placer là un emblème, qu'on y figure de préférence un violon; les passants devieront un rébus :

Pour celui qui aime les sons justes et doux, ce sera un stradivarius;

Si un autre préfère les sons faux, s'il est tigeur, le mot à deviner sera : Violon municipal.

E. B.

— On nous écrit de La Ferté-Aleais :

La Fanfare de notre ville vient d'obtenir un très-beau succès au concours musical qui eut lieu dimanche dernier, à Vanves près Paris.

En concurrence avec des fanfares telles que celles de Neuilly-sur-Seine, les Batignolles, Vincennes, etc., elle a remporté le premier prix d'exécution et le second prix de lecture à vue.

Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller DOURT-D'ARCO.

Audience du mardi 8 Mai 1877.

Première affaire. — Attentat à la pudeur avec violence. — Deux jeunes gens, l'un de 23 ans et l'autre de 16 ans, nommés Paul-Léon Cocher ou Cochu, bûcher en grange, et François Roux, journalier, demeurant tous deux au Mesnil-Aubry, comparurent devant le jury sous l'accusation d'avoir commis, au Mesnil-Aubry, un attentat à la pudeur avec violence, en s'aidant l'un l'autre, sur une femme de 59 ans.

M. Gastambide, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public. Au banc de la défense, sont assis M^{rs} Périllier et Moquet, avocats, le premier du barreau de Paris, et le second du barreau de Versailles.

Sur les réquisitions du ministère public, les débats ont eu lieu à huis-clos.

Après avoir résumé l'affaire, M. le Président pose subsidiairement au jury, comme résultant des débats, la question d'outrage public à la pudeur.

Le jury a rendu un verdict négatif sur les questions principales, mais affirmatif sur la question subsidiaire. Il déclare, en outre, que François Roux, qui n'avait pas seize ans accomplis lors du fait qui lui est reproché, a agi sans discernement. Enfin il accorde aux accusés le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Cochu à la peine de l'emprisonnement pendant deux années; elle acquitte Roux comme ayant agi sans discernement, mais elle ordonne qu'il restera détenu dans une maison de correction, jusqu'à sa vingtième année.

Deuxième affaire. — Viol par un beau-père sur sa belle-fille. — Le nommé François Devos, né à Ervelde (Belgique), le 10 avril 1836, tisserand, demeurant aux Champenois, commune de Montmorency, comparut devant le jury sous l'accusation de viol commis sur la personne de sa belle-fille, âgée de 15 ans, issue d'un premier mariage de sa femme.

M. Gastambide, substitut de M. le procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M. Gouillard, avocat du barreau de Versailles, est assis au banc de la défense.

Sur les réquisitions du ministère public, les débats ont eu lieu à huis-clos.

Déclaré non coupable, Devos a été acquitté.

Troisième affaire. — Vols et tentative de vol dans des églises. — Le nommé Joseph-Honoré Sorus, âgé de 28 ans, ouvrier serrurier, demeurant au Plessis-Chenet, commune du Coudray-Montceaux, est accusé de vols et de tentative de vol, commis la nuit, dans des édifices consacrés au culte, à l'aide de fausses clés et d'escalade.

Voici les faits qui lui sont reprochés par l'acte d'accusation : Dans la nuit du 24 au 25 février 1877, un malheureux essaya de pénétrer dans l'église de Saintry, près de Corbeil, en pratiquant des pesées sur la porte extérieure, à l'aide d'un ciseau à froid dont les empreintes étaient restées nettement marquées, mais la porte n'avait pu être forcée.

Dans la même nuit, on s'introduisit dans l'église de Morsang-sur-Seine, en ouvrant la porte avec une fausse clé; on brisa un tronc en bois et on déroba une somme d'environ 35 francs qui y

Malpeste ! comme dit monsieur le marquis, quelle tenue ! quel luxe !... Des diamants à ses breloques, à sa cravate, à son doigt. On voyait que, pendant la campagne, il n'avait pas cueilli que des lauriers. Il arrivait, évidemment, avec l'espoir de nous éblouir.

Une idée me vint aussitôt. J'avais mis à part la balle d'Iéna; je courus bien vite la chercher en me disant :

— Cette année, monsieur le baron, vous ne remporterez pas autre chose !

Quand je redescendis dans le parc, notre coureur de dot était en grandes politesses avec le père aux millions. Quelle joie pour lui de revoir le château... ses propriétaires ! Que de fois n'en avait-il pas parlé à sa très-noble famille ! Et patati et patata !

Il se rengorgeait, il faisait la roue. Finalement il sollicita l'honneur de présenter ses hommages à mademoiselle Guérin.

Antoine répondit qu'elle s'appelait présentement madame la comtesse de Bruneval.

— Ah ! mariée... fit le hobereau. Je vois encore sa grimace.

Ah ! ah ! ah ! J'en rirai toujours...

Cette grimace changea de nature lorsqu'il reconnut, dans le mari, ce chef des francs-tireurs qui lui avait infligé, l'année précédente, un si douloureux échec.

Le marquis se trouvait là. De plus, un gracieux baby, qui dormait en souriant sur les genoux d'Irène.

Notre Prussien balbutia quelques mots : il nous devint la vie... il n'avait rien oublié...

— Si fait ! m'écriai-je en lui présentant la balle d'Iéna suspendue par sa chaînette d'or.

était déposée et qui se composait pour la plus grande partie de pièces de billon et de menué monnaie.

Deux jours après ce vol, un individu qui passait son temps à boire dans les cabarets de Corbeil, se faisait remarquer par la possession d'une quantité insolite de pièces de billon. Il avait acheté une paire de bottines du prix de 16 fr., qu'il avait payées en billon; il cherchait à se débarrasser de ce genre de monnaie, il en avait donné à un sieur Galet pour obtenir en échange deux pièces de 5 fr. en argent.

C'était le nommé Sorus. Il fut recherché et arrêté, et on trouva sur lui l'outillage complet d'un voleur de profession. Il avait huit fausses clés de différents modèles, deux couteaux, quatre ciseaux à froid et deux crochets dits rossignols.

Sorus commença par nier, puis il avoua qu'il était l'auteur du vol de l'église de Morsang, qu'il avait fracturé le ronc avec un ciseau et que c'était avec le même outil qu'il avait fait des pesées sur la porte de l'église de Saintry; mais il avait entendu du bruit et il s'était enfui avant d'avoir pu accomplir son dessein.

Sorus prétend qu'il n'a à se reprocher que ce vol et cette tentative de vol.

Mais l'information a établi qu'il s'était, en outre, rendu coupable de deux autres vols, commis dans l'église de St-Fargeau et dans celle de Montignon.

L'accusé s'est introduit dans l'église de Saint-Fargeau, dans la même nuit du 24 au 25 février, la distance qu'il a eu à franchir, pour aller à Morsang et à Saintry, de Saint-Fargeau, ne dépasse pas 14 ou 15 kilomètres, et il employa les mêmes procédés; après avoir escaladé le petit mur d'enceinte, il a forcé la porte de l'église de Saint-Fargeau avec un ciseau qui a servi également à faire des pesées sur le double tronc de la sainte Vierge et de sainte Anne, et il s'est emparé des offrandes qui y étaient renfermées et qui sont évaluées à 15 ou 18 francs.

La culpabilité de Sorus ne résulte pas seulement des preuves tirées de la situation rapprochée des églises spoliées dans la même nuit et de la similitude des moyens employés pour pratiquer les effractions.

L'accusé a reconnu qu'il était sans argent avant d'avoir volé dans l'église de Morsang, et qu'il y avait trouvé 35 à 40 francs. Les dépenses qu'il a faites depuis ce vol et la somme qu'il avait au moment de son arrestation forment un total de 57 francs. L'accusé a donc eu en sa possession une somme de 15 à 18 francs qui ne provient pas de l'église de Morsang et qui est précisément celle qui a été volée dans l'église de Saint-Fargeau.

Le vol qui a été commis dans l'église de Montignon a eu lieu du 14 au 18 février 1877, il n'est pas possible d'en préciser exactement la date parce que cette église, qui dépend de la commune de Saint-Fargeau, n'est qu'une succursale où on ne dit pas l'office quotidiennement.

On est entré dans l'église de Montignon au moyen d'une fausse clé; on a détaché avec un ciseau le dessus du tronc de sainte Geneviève et saint Elaise, dans lequel on a pris environ 70 fr. Les instruments qui ont servi à ces effractions ont été retrouvés dans la possession de Sorus. Parmi ses fausses clés, il y en avait une qui ouvrait parfaitement la serrure de l'église de Montignon, et parmi ses ciseaux à froid, il y en avait un dont le manche, au lieu d'être garni de bois, était en fer contouré dans la forme de la lettre S. Or, l'examen des empreintes laissées par les pesées, sur la boiserie du tronc, démontre que le voleur, après s'être servi du tranchan du ciseau, a exercé des pesées avec le côté du manche, dont les sinuosités s'adaptent exactement aux empreintes marquées sur le tronc.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires; mais depuis longtemps il se livrait à la presse et à l'ivrognerie. Il était résolu à chercher dans le vol ses moyens d'existence, car les instruments saisis sur lui ne lui servaient pas pour l'exercice de sa profession de serrurier; ils ne venaient pas de chez son patron; ils avaient été achetés par Sorus.

L'accusation a été soutenue par M. Gastambide, substitut de M. le procureur de la République, et la défense a été présentée par M^{rs} Marchand fils, avocat du barreau de Versailles.

Déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes en sa faveur, Sorus a été condamné à la peine de la réclusion pendant cinq années.

Cette affaire a terminé la session.

Faits divers.

— M. Léon Riant, ancien membre de l'Assemblée nationale, est nommé directeur général des postes, en remplacement de M. Le Libon.

— Par de nouveaux décrets en date du 23 mai dernier, le Président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à vingt-six individus condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871.

L'ouverture de l'Exposition de Montreuil qui avait été fixée au samedi 23 juin, est avancée d'un jour; elle aura lieu le vendredi 22 juin.

— Les divers comités d'admissions à l'Exposition de 1878 s'occupent activement de la répartition des surfaces entre les exposants français. Avant peu les intéressés seront avertis, par lettre, des places qui leur auront été accordées.

Une circulaire invite les comités à rédiger des notices qui devront figurer en tête du catalogue de chaque groupe.

La plus grande activité règne dans les bureaux du commissariat général. L'administration municipale de la ville de Paris a fait procéder lundi dernier, au tribunal de commerce, à l'adjudication des travaux de viabilité du quai de Javel, travaux qui faciliteront l'accès de l'Exposition.

Le Conseil municipal nommera dans sa prochaine séance les trois membres qui devront faire partie de la commission chargée d'arrêter, de concert avec les délégués de l'administration, les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans la construction du palais du Trocadéro.

Le baby venait de se réveiller. Il crut qu'on lui offrait un joujou; il avança ses petites mains pour le prendre.

— Gardez ce souvenir, dit l'Allemand, comme un gage de ma reconnaissance.

La mère allait refuser.

— J'accepte pour cet enfant, conclut le marquis. Peut-être vous le rapportera-t-il un jour.

Ch. DESLVS.

FIN.

— Nous retrouvons deux nouvelles strophes de l'amusante facétie grammaticale *Monsieur Subjonctif*, dont nous avons déjà parlé; elles sont assez drôles pour mériter d'être reproduites.

Fallait-il que je vous aimasse Pour que vous me dédaignassiez ? Et qu'à vos pieds je soupirasse Pour que vous me rebussiez ? Fallait-il que je m'enchaînasse Pour que vous me maltraitassiez ? Fallait-il que je m'enflammasse Pour qu'enfin vous vous glacassiez ?

Puisque jamais vous ne daignâtes M'accorder un ten lire retour, Et que toujours vous persistâtes, A désespérer mon amour; Puisque jusqu'ici vous vous plûtes A ne me moter que rigueur, Puis-je oublier que vous fûtes Un seul instant chère à mon cœur.

Cette intervention des représentants de la ville de Paris est des plus naturelles, puisque celle-ci s'est réservée la faculté de racheter le palais du Trocadéro, après la clôture de l'Exposition, moyennant une somme de trois millions.

La statue de Mgr Darboy a été apportée à l'église métropolitaine. Il y a juste six ans que l'archevêque de Paris tombait sous les balles de ses assassins. A cet instant suprême, le digne pasteur bénissait ces égarés, et pendant que de sa main gauche il s'appuyait contre la muraille, de l'autre étendue, il faisait le signe de la croix en signe de miséricorde. C'est dans cette attitude que M. Bonassieux a représenté le regretté archevêque. La statue est en marbre blanc. Elle est dressée sur un socle de granit jaune. Une palme a été sculptée en creux dans la pierre de la muraille et dorée. A côté se trouve la date fatale, 24 mai 1874. La statue est placée derrière le chœur, dans la chapelle Saint-Georges. Elle est au-dessous du tableau que Mgr Darboy avait lui-même commandé au peintre Steinhilf, et que celui-ci a livré cette année. Ce tableau représente le triomphe de saint Georges sur le monstre. Le peintre a placé parmi les personnages allégoriques qui assistent à cette victoire, le portrait de Mgr Darboy. L'inauguration de cette statue s'est faite sans aucun appareil. Elle a eu lieu lundi dernier.

Les officiers de réserve seront cette année, comme l'année dernière, convoqués pour les grandes manœuvres.

Le ministre de la guerre, dans les nouvelles instructions qu'il a adressées aux généraux commandant en chef les corps d'armée, es a invités à apprécier dans quelle mesure il y aura lieu d'accueillir les demandes émanant d'officiers de l'armée territoriale qui témoignent le désir d'être admis à faire un stage volontaire pendant la période des manœuvres. Il leur est bien recommandé, à cet égard, qu'il est de la plus haute importance d'éviter tout encombrement d'officiers qui serait préjudiciable à la bonne direction des opérations.

Un décret vient de conférer, assure-t-on, la médaille militaire à M^{lle} Dodu, directrice du poste télégraphique d'Engbien. M^{lle} Dodu se distingua particulièrement pendant la guerre de 1870-1871. Elle était, à cette époque, directrice de la station télégraphique de Pithiviers. Les Allemands, qui occupaient cette ville, s'étaient emparés des appareils et avaient relégué M^{lle} Dodu au premier étage. Dans la chambre passait le fil de la station. M^{lle} Dodu attacha au dessus et au dessous de l'isolateur un fil qui passait à travers les appareils de transmission qu'elle avait emportés et avait ainsi connaissance des dépêches prussiennes. A la fin de novembre, une dépêche de l'état-major prussien établi à Orléans arriva à Pithiviers à l'adresse du prince Frédéric-Charles et lui indiquant la situation d'un corps français en marche sur Gien et les manœuvres nécessaires pour envelopper cette troupe et la rejeter sur Orléans.

M^{lle} Dodu porta immédiatement la dépêche au sous-préfet qui la fit traduire et l'envoya en triple expédition au général français menacé.

Deux exprès furent tués. Le troisième arriva. Le corps français fut sauvé.

M^{lle} Dodu fut mise à l'ordre du jour des postes et télégraphes et reçut une mention honorable du ministre de la guerre. Les Prussiens apprirent son acte de courage, et ils s'étaient peut-être fait faire expier lorsque survint l'armistice.

Elle a été nommée en 1873 directrice de la ligne télégraphique à Engbien.

Il vient d'être décidé qu'une exposition des sciences relatives à l'histoire de l'homme aurait lieu à Paris pendant la durée de l'Exposition universelle.

Le directeur de la Monnaie de Paris vient de livrer à la circulation 500,000 pièces à un centime et 250,000 à deux centimes.

Trente trois élèves de l'école de Grignon, conduits par leur directeur, sont arrivés à Constantine samedi. Ils s'étaient arrêtés le matin à El-Arrouch et y avaient visité plusieurs fermes. Des spahis, avec des voitures, étaient venus les prendre à la gare d'El-Arrouch.

Une bonne nouvelle pour les commerçants qui se plaignaient, à juste raison, de l'embaras et de la perte de temps occasionnés par le découpage des timbres-quitances sur les grandes feuilles que l'administration livre au public. Dorénavant, les feuilles de quitances seront pointillées comme les feuilles de timbres-poste, et plus ne sera besoin de ciseaux pour les détacher. Ces timbres nouveau modèle, déjà en usage à Paris, seront mis en vente très-prochainement dans les départements.

On signale de la Réole (Gironde), un beau trait de courage d'une jeune fille de vingt ans, Marie Fonteyrolle, habitant le village de Pauchet, commune de Saint-Martin-de-Seseac.

Marie fournit de lait une vieille femme du nom de Mauriac, presque aveugle, demeurant au même village.

Il y a quelques jours, en arrivant à la maison, la jeune fille trouve l'incendie à l'intérieur; les flammes avaient déjà envahi l'appartement de la dame Mauriac.

Elle n'hésite pas. A l'aide d'une pince, elle fait voler une fenêtre en éclats, pénètre dans la chambre par escalade, enveloppe la pauvre vieille et ses vêtements enflammés dans une couverture, la saisit dans ses bras, repasse par la fenêtre, et la porte jusqu'à un ruisseau voisin où elle peut éteindre complètement les restes de feu qui n'avaient pas été étouffés.

Tout cela fut fait en moins de temps qu'il n'en faut pour le rapporter.

Le tribunal de Laon vient de rendre un jugement qui intéresse les communes. Il a décidé qu'un propriétaire a toujours le droit de fermer par des barrières un chemin dont le fonds lui appartient et qui traverse son domaine, bien que ce chemin ait été fréquenté depuis longtemps par les habitants de la commune, mais par la tolérance du propriétaire.

D'après la jurisprudence du conseil d'Etat et de la Cour de cassation à laquelle s'est conformé le tribunal de Laon, le chemin en question ne figurant comme chemin rural public sur aucun état de classement ou de reconnaissance, le passage par les habitants de la commune, sur une propriété privée ne pouvait suffire soit pour transformer le terrain en chemin public, soit pour faire acquiescer à la commune, sur le chemin légitime, une servitude de passage.

Le trésor de l'Islam.

Les journaux anglais rapportent que le cheik-ul-Islam a envoyé, il y a quelques jours, une délégation de docteurs de la loi au shérif de la Mecque, descendant direct de Mahomet, pour lui demander des fonds pour concourir à la défense de l'Islam. Il est d'usage, dans ces occasions solennelles, que le shérif réunisse le collège des santon chargés de la garde du tombeau du Prophète, lequel décidera de la somme qu'il y a lieu de fournir au sultan sur le trésor de l'Islam pour l'aider dans la guerre contre la Russie.

Ce trésor est formé des offrandes annuelles des pèlerins, accumulées dans la kasbah de la Mecque. Trois sépultures servant de tronc pour l'islamisme sont placées dans l'enceinte de la mosquée. Chaque pèlerin y jette chaque jour une offrande métallique qui constitue l'aumône prescrite par le Coran comme l'un des éléments essentiels des mérites du pèlerinage que tout musulman doit faire au moins une fois dans sa vie au sépulchre du Prophète. Or, chaque année il vient à la Mecque 400,000 pèlerins qui y séjournent un mois; c'est donc une somme d'au moins trois millions que reçoivent les sépultures-troncs tous les ans. Tout pèlerin remet, en effet, une offrande dont l'importance varie suivant ses ressources, mais qu'on ne peut pas évaluer, en moyenne, à moins de 5 francs par jour, vu qu'il y a des musulmans riches qui ont offert jusqu'à 400,000 francs de leur argent pèlerinage. Il en résulte que le shérif de la Mecque reçoit en moyenne 15 millions d'aumônes annuelles.

L'un des troncs fut ouvert lors de la guerre russo-turque en 1828. On en retira des sommes considérables et il fut refermé ensuite. L'autre fut ouvert en 1854, au moment de la guerre de Crimée, mais le troisième n'a pas été ouvert depuis 1415, c'est-à-dire depuis 462 ans. Comme l'affluence des pèlerins n'a jamais été au-dessous de cent mille, en calculant par excès de précaution au dixième le total des aumônes, et en prenant le tiers de ce dixième pour la part du sépulchre-tronc dont il s'agit, on trouve que, dans les 462 années écoulées depuis sa précédente ouverture, il doit s'y être accumulé une somme qui ne peut être moindre de 261 millions de francs. Comme ce calcul est abaissé d'une façon très-exagérée, on peut admettre que les autres troncs renferment des sommes équivalentes, ce qui formerait pour le montant total du trésor de l'Islam une somme de plus de 600 millions de francs.

VARIÉTÉS

Monsieur CHOLET.

(Suite.)

M. Cholet n'est pas seulement remarquable par la facilité de son intelligence, c'est, de plus, un grand cœur; la pièce suivante nous servira à voir ce qu'il possède en lui de délicatesse, de sentiments élevés :

L'ORPHELINE.

Malheureux qui n'a pas de mère...
C'est ce qu'on dit chez les mortels...
Sans les doux foyers paternels,
L'enfant doit pleurer sur la terre.

Car il n'aura jamais de fête,
Nul ne l'appelle en ce bas lieu,
Il est l'objet de la tempête...
L'orpheline est l'enfant de Dieu.

Si parfois, l'âme désolée,
Elle voit dans les champs courir
Tous les enfants de la vallée,
Son cœur ému semble bondir.

Nul, ici-bas, ne la regarde,
Pour elle point de place au feu!...
Que dis-je... le Seigneur la garde,
L'orpheline est l'enfant de Dieu.

Pour elle, des saintes phalanges,
En ce monde, il met tout exprès,
De ces femmes pareil es aux anges,
Qui les comblent de leurs bienfaits.

Et dans leurs jeunes âmes qui doutent,
Elles font germer en ce bas lieu,
La foi qui soutient dans la route...
L'orpheline est l'enfant de Dieu.

Ne vous plaignez pas, orphelins,
Car votre sort est le plus beau,
Car c'est entre des mains divines
Que le ciel mit votre berceau.

Hélas! que d'enfants, dans le monde,
A qui leur ange a dit adieu...
Ici, de grâce il vous inonde,
L'orpheline est l'enfant de Dieu.

Le prodigieux talent de M. Victor Chollet apparaît surtout dans cette diversité de sujets, qu'il traite simultanément; je vous en fais juger, aimables lecteurs. Quelqu'un de l'honorable assemblée lui demanda une invitation à dîner, en vers de deux syllabes :

Je vous
Invite,
Chez nous,
Bien vite.

Dîner
Et boire,
Contez
Histoire.

Cuisine
Sera
Divine.

La soupe,
La soupe,
Voilà!

Il était bien difficile à notre poète de passer en revue tous les monuments d'Etampes, sans s'arrêter quelques instants à chanter Saint-Basile. Après Notre-Dame et Saint-Martin, c'est assurément la plus belle église, et, comme détails d'architecture, elle les surpasse toutes. Je ne prétends pas que tout soit d'un goût parfait :

La critique est aisée, mais l'art est difficile.

BOILEAU.

Saint-Basile le sait et pardonne avec grâce ces critiques; un beau visage n'est pas compromis pour une ride, et, du reste, c'est un précepte, il faut des ombres au tableau.

SAINT-BASILE D'ETAMPES.

Dans les temps reculés, sous la voûte gothique, On a vu s'incliner nos pères les Gaulois. Etampes! les seigneurs, dans cette église antique, Sont venus apporter leurs présents bien des fois.

Mais tu dors à présent, sans rêver de victoire, Sans entendre sonner les clairons des combats, Et ton passé tout seul est assez plein de gloire, Pour qu'à présent tu n'en demandes pas. Notre-Dame en les airs, ainsi qu'une aurore, Jette le toit coquet de son antique tour Le soir et le matin, comme un chant qui s'envole, Sa cloche vous redit un hymne plein d'amour. Saint-Gilles, Saint-Martin, défilant les orages Et le temps qui détruit, ont gardé jusqu'à nous Leurs antiques parvis, que, malgré ses outrages, Le faucheur des humains, préserva de ses coups. Saint-Basile, pourtant, au milieu de la ville, Semble rester sur le trône de la foi. En donner la raison est, je crois, bien facile; Basile, ce nom-là dit : seigneur, maître et roi.

Finissons par une délicieuse fable, dont notre poète a le secret, et n'oubliez pas que les rimes et la morale lui sont imposées :

LE CORNICION ET LA CITROUILLE.

Quand le souffle d'hiver appaise sa raquette,
Que le frileux oublie un moment sa pini cette;
Lorsque, pour digérer, chaque gourmand prussien
S'en va respirer l'air, généreux pharmacien,
Dès le petit matin, emboitant sa galoché,
Le jardinier s'en va, sans rêver de bricbe,
Voir pousser la citrouille, et, près d'un clamp d'oignons,
S'étaler au soleil ses charnantes cornichons.
Tout joyeux, il se dit : Ils poussent à merveille!
Eloignons les fourmis, surtout le perce oreille,
Et je pourrai donner, à notre caporal,
Citrouilles, cornichons, le jour du carnaval.
Et puis chaque matin, sans bruit, avec mystère,
Mes plats, de l'arrosoir, recevoient le clystère.
La citrouille mûrit, et jouant du menton,
En soupes on l'avala, comme un petit tonton.
Le corcombie, gardé pour orner la saucisse,
D'ns le fond d'un bocal déposa son pr'mice;
Alors, le cuisinier, l'essayant d'un mouchoir,
Par un vinaigre clair, remplaça l'arrosoir,
Et sitôt qu'il servait quelque rôti de bœuf,
Aliment indigeste et donnant la colique,
Il mettait un concombre. Enfants, Napoléon
Aimaient bien ce légume, un peu caméléon;
Et je crois que le roi qui de la jarretière
Inventa le ruban, de la commune ornure
Suivait aussi la route; sa bouche comme un puits
Mangea maints cornichons, qui croissent à présent
Bornibus au concombre a mis sa signature;
On les voit dans Paris s'en aller en voiture.
Cornichon! le marin, mangeant dans son canot,
Aime à voir dans ses flancs se piquer son couteau.
Crois donc sans redouter jamais la rouille lune,
Sans craindre la gelée et même la nuit brune,
Car tu vivras longtemps, charme de l'apéritif.
La citrouille, ta sœur, ne vivra qu'une aurore,
On la mange aussitôt qu'elle a fini d'éclorer.
Tu vivras plus longtemps, c'est pourquoi je vous dis,
Enfants, pour vivre vieux, il faut être confits.
Etampes, le 12 mai 1877.

Bibliographie.

LES TERRES DU CIEL, par Camille FLAMMARION, publié par la Librairie académique DIDOT et C^o.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce nouvel ouvrage, dont la première édition a été épuisée au moment même de sa mise en vente, paraît aujourd'hui sous une forme populaire et accessible à tous, en livraisons à 50 c.

Chaque livraison contient 32 pages de texte grand in-8^o et plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, soit à part, soit imprimées dans le texte; il en paraît une chaque semaine, et l'ouvrage complet formera 20 livraisons et 600 pages.

Comme on le sait, les Terres du Ciel exposent ce que les derniers progrès de l'astronomie nous ont appris sur les autres mondes qui planent avec la Terre dans l'espace, et démontrent avec évidence que la planète où nous sommes n'est pas le seul globe habité, mais que la vie existe dans tout l'univers comme ici-bas. Grâce à la puissance des instruments de l'optique moderne, à la précision des méthodes d'observation, à l'analyse spectrale, on connaît plusieurs autres mondes avec une exactitude surprenante : leurs dimensions, leur poids, leur météorologie, leurs saisons, leurs climats, et même l'état de la vie et la forme probable des habitants, sont autant de problèmes résolus aujourd'hui plus ou moins complètement pour les planètes qui nous environnent. Avec l'auteur des Terres du Ciel, aussi, dit un savant critique, « ce n'est plus l'astronomie d'autrefois, c'est vraiment une astronomie nouvelle. Les corps célestes ne nous apparaissent plus inertes, tournant dans leurs orbites solitaires : il leur donne la vie, il les peuple, il les rattache à nous. » On est sous le charme de ces descriptions écrites dans ce style à la fois clair et élégant qui a su, depuis quinze ans déjà, mettre la science la plus positive à la portée des lecteurs les moins attentifs et les moins préparés.

On peut se procurer les livraisons de cet ouvrage chez les Libraires de notre ville.

Pensés d'un maniaque humoriste pendant une visite dans une maison de santé :
— Quel plaisir y a-t-il à être fou, lorsqu'on ne peut pas faire de folies ?

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 8,554 fr., versés par 75 déposants dont 48 nouveaux.

Il a été remboursé 6,865 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale de Lilly ont été de 2,080 fr., versés par 24 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 4,478 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale de Méroville ont été de 2,950 fr., versés par 14 déposants.

Il a été remboursé 4,104 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 6,784 fr., versés par 37 déposants dont 9 nouveaux.

Il a été remboursé 4,848 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 315 fr., versés par 10 déposants.

Objets trouvés.

Le 31 mai dernier, vers dix heures du matin, le sieur Barberon, propriétaire au Chesny, a trouvé près de la Maison-Blanche, sur le chemin de Boissy à Etampes, un moulin berrichon qui a été mis en fourrière. S'adresser au bureau de police pour le réclamer.

LOUIS LÉVY
DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 2 et Dimanche 3 Juin.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le premier dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

M. PERSENT, demande un Apprenti pour la mercerie et la bonneterie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 28 Mai. — HARMANT Paul, rue des Belles-Croix, 45. — 31. GUILLAMERON Marie-Mathilde, rue Saint-Jacques, 410. — 1^{er} Juin. MICHAUX Angèle, au hameau de Lhumery.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o ERULIN Emmanuel, 25 ans, peintre en bâtiments, rue des Cordeliers, 33; et D^{lle} FOURNIER Marie-Thérèse, 21 ans, couturière, place St-Gilles, 22.

2^o MULOZ Henri-Joseph, conducteur de voitures à Dourdan, de fait et de droit à Etampes; et D^{lle} DUTARTRE Louise, sans profession, à Dourdan.

3^o FAUVIN Prosper-Adolphe, 32 ans, laitier, faubourg Evezard, 43; et D^{lle} FAVIER Berthe-Angéline, 20 ans, sans profession, à Bonvilliers, commune de Morigny.

4^o LELIÈVRE Eléonore, 49 ans, cultivateur à Lardy; et D^{lle} BOIREAU Henriette, 42 ans, sans profession, rue Basse-de-la-Foulerie, 16.

5^o PERTHUIS Victor-Félix, 27 ans, cordonnier, à La Chapelle-d'Aunainville (Eure-et-Loir); et D^{lle} SORTAIS Félicie-Pauline, 24 ans, domestique, rue St-Jacques.

DÉCÈS.

Du 29 Mai. — MICHAUX Alexandrine-Désirée, 45 ans, femme Pailleret, rue Saint-Jacques, 44. — 31. MERLIN Auguste, 42 ans, garde-moulin, rue de la Manivelle, 4^{er}. — 31. BILLIARD Rose-Julie-Isidore, 78 ans, ancienne domestique, rue de la Manivelle, 6.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Vente de 27,500 Actions
DE
LA FONCIÈRE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
Capital social : 40 millions de francs
DIVISÉ EN 80,000 ACTIONS DE 500 FRANCS
(Libérées d'un quart).

MM. CONSEIL D'ADMINISTRATION :
De Marcère, député, ancien ministre, Président;
Le comte Frédéric de Lagrange, administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^o LA PAIX, Vice-Président;
Aubry (Maurice), administrateur de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^o LA PAIX;
Buehot, ancien préfet;
Dommartin, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine;
Henry Fould, de la maison Fould frères et C^o;
J. Gautier, de la maison Donon, Aubry, Gautier et C^o;
Heusschen, propriétaire, ancien adm^r de la C^o LA PAIX;
Le baron Levasseur, armateur, administrateur de la Banque de France, et de la Société de Dépôts et Comptes courants, ancien administrateur de la C^o LA PAIX;
A. Magné, ancien trésorier payeur général, adm^r du Crédit foncier de France, du Chemin de fer de Paris à Orléans et du Crédit industriel et commercial;
Félix Martin, D^r du Sous-Comptoir des Entrepreneurs;
Edouard Pascal, administrateur du Crédit foncier de France;
Féridon, ancien président de la Chambre des notaires de Metz;
Hilarton Roux, membre de la Chambre de commerce et administrateur de la Banque de France, à Marseille;
Le comte Mozan, propriétaire;
Schérer, sénateur;
J. Siegfried, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris;
Directeur : M. Brisset, ancien Directeur de la C^o LA PAIX.

Ces 27,500 actions, provenant du Syndicat des actionnaires du Crédit agricole et du Crédit foncier, sont offertes au public au prix de :

375 fr.

NET A PAYER COMME SUIT :

100 fr. en faisant la demande.
275 fr. le 1^{er} juillet, au moment du transfert des titres.

Les demandes d'actions seront reçues

LES 8 ET 9 JUIIN

au Crédit Général Français
16, Rue Le Peletier, à Paris

ET DANS SES SUCCESSIONS

à Bordeaux, à Lille, à Lyon et à Marseille.

On peut, dès maintenant, transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées à la Société du Crédit général français, à Paris, ou à l'une de ses Succursales.

On peut se procurer des documents et des statuts aux adresses ci-dessus indiquées.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Antigoutteux Houbée (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-12

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des pommons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil

rafranchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castelle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,210: M. le docteur - médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac, qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1; 1 kil., 7 fr. 12; 2 kil., 12 fr. 60. — Les Biscuits de Révalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Révalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco en France. — DEPOTS à Etampes, chez THAUXAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIRON, épicer, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et, rue Castiglione, Paris

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

JOURNAL JUDICIAIRE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ETAMPES.
(66^{me} Année.)

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE SUR LICITATION.
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MONNEVILLE,
Et par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville,
Commis à cet effet,

D'UNE
MAISON
Couverte en chaume,
Sise à Monneville, rue du Croc,
Avec
Grange à côté, Jardin derrière, Cour et Etable,
Cour commune devant ladite maison,
Aisances et Dépendances,
ET DE

5 ARES 10 CENTIARES DE TERRE
Sis terroir de Monneville,
lieu dit Dans - les - Housches,
EN 2 LOTS
Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 24 Juin**
mil huit cent soixante-dix-sept,
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que:
En exécution d'un jugement rendu au profit des époux Pillet-Dorge et de M. Dorge, ci-après nommés, par défaut contre les époux Pillas-Dorge et M. Arthur Dorge, aussi ci-après nommés, par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le premier mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré et signifié,
Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de:
1^o Madame Marie-Angélique DORGE, épouse de M. Denis-Constant PILLET, marchand boucher, demeurant à Pussay, et ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse;
2^o Et M. DORGE, cultivateur, demeurant à Blidah, province d'Alger (Algérie);
Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première ins-

tance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de:
1^o Madame Louise-Palmyre Dorge, épouse judiciairement séparée de biens de M. Jules Pillas, cultivateur, avec lequel elle cemeure à Monneville;
2^o M. Pillas, susnommé, pour assister et autoriser la dame son épouse;
3^o M. Arthur Dorge, charretier, demeurant ci-devant à Neufchâtel (Seine-et-Oise), et actuellement sans domicile ni résider ce connus en France;

Défaillants;
Procédé, le **Dimanche vingt-quatre Juin** mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la maison d'école de Monneville, et par le ministère de M^e Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.
Une Maison couverte en chaume, sise à Monneville, rue du Croc, consistant en deux chambres, cave dessous, grenier dessus, grange à côté, jardin derrière, cour et étable, cour commune devant ladite maison.
Le tout tenant d'un long M. Douillet, d'autre long M. Rose Delanoue, d'un bout le tour de ville, et d'autre bout la cour commune.

Sur la mise à prix de **230 fr.**

Deuxième lot.
Cinq ares dix centiares de terre, sis audit Monneville, dans les houches; tenant d'un long M. Eugène Douillet, d'autre long M. Corbin, d'un bout madame Linget, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de **50 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,
En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Angerville,
En celle de M^e JACOB, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le premier juin mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le premier juin mil huit cent soixante-dix-sept, folio 22 recto, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé, **POULAIN.**

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

A VENDRE PAR ADJUDICATION
A Angerville, en l'étude et par le ministère de M^e JACOB, notaire,
Le **Dimanche 10 Juin 1877, à midi,**
MAISON à Chalou-Moulineux, JARDIN ET BOIS, MAISON au Petit-St-Mars, commune d'Etampes,
TERRES ET VIGNES,
UN LOT DE TERRE
A Monneville, Chalou et Guilleryval,
De la contenance de 9 hectares 59 ares 74 centiares, loué 380 francs nets d'impôts, jusqu'aux guérets de Pâques 1883.

S'adresser, pour tous renseignements :
Audit M^e JACOB, notaire à Angerville, dépositaire des titres de propriété. 2-2

Etude de M^e JACOB, notaire à Angerville.

A VENDRE Par Adjudication.
A Angerville, en l'étude et par le ministère de M^e JACOB, notaire,
Le **Dimanche 17 Juin 1877, à midi,**
UNE BELLE
MAISON BOURGEOISE
Sise à Angerville, rue d'Ouestreville,
Avec
GRAND JARDIN FRUITIER ET D'AGRÈMENT,
PAVILLON AU MILIEU.

S'adresser, pour tous renseignements :
Audit M^e JACOB, notaire à Angerville. 4-2

AVIS.

M. EUGÈNE BOUDIER a vendu à M. CORADE BAUDOIN, peintre à Etampes, l'établissement de peinture qu'il faisait valoir rue Sainte-Croix, 32.
Cette vente résulte d'un acte sous signatures privées fait double le treize mai mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré le vingt-neuf du même mois.
H. C. Baudouin prévient sa nombreuse clientèle que son établissement sera transféré place de l'ancienne-Comédie et rue de la Tannerie, 44.

Etude de M^e LEGROS, huissier à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE
Par autorité de justice.
AU LIEU DIT LE PATÉ, PRÈS LA STATION DE BOURAY,
Le **Dimanche 30 Juin 1877, à midi,**
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Consistent en :
Deux Chevaux, dont un âgé de sept ans et l'autre de dix ans, avec leurs harnais et une voiture.
Matériel de marchand de vins, comprenant : Tables, Tabourets, Poêle, Oeil-de-bœuf, Verres, etc., etc.

Objets mobiliers, tels que : Armoires, Table de nuit, Commode et table à allonges en noyer, Chaises, Pendule, Linge de ménage et de corps, Effets d'habillement d'homme et de femme, et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE AUX ENCHÈRES,
A BOISSY-LE-SEC, EN LA FERME QU'EXPLOITAIT
M^{me} V^e ARGAND,
Le **Dimanche 10 Juin 1877, à midi,**
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION :

Un bon Cheval hongre, âgé de sept ans, propre à la culture et trotteur, une forte Voiture de culture, une Carriole, un cabriolet, une Cabane de berger, une Batterie système Faltot et son ménage, un Hangar couvert en tuiles, Harnais de cabriolet et autres, Cuvier, 300 Bourrées, Echelles, Cribles, Passoires, Couchette, Buffet, Tables, Fourneaux, et quantité d'objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

Etude de M^e A. RENAULT, notaire à Auneau (Eure-et-Loir)

FERME DE MOULINEUX A VENDRE A L'AMABLE

Cette Ferme, située commune de Chalou-Moulineux, canton de Méreville, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), comprend, outre les bâtiments d'habitation et d'exploitation, 77 hectares de terres labourables, aunes, prés et pâturages.

Elle est louée jusqu'à la levée des guérets 1880, aux époux Dupont-Payen.

S'adresser, pour traiter, audit M^e RENAULT. 3-4

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
— Premièrement —
GRANDE MAISON
Avec
TRÈS-BEAU JARDIN
Sise à Etampes, rue du Pont-Quesneaux, n° 6.

— Deuxièmement —
APPARTEMENT
Et GRENIER de 20^m de long,
Rue de la Vigne.
(Distribution au gré du preneur.)

S'adresser à M. POISSON, rue du Pont-Quesneaux, n° 4. 4

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE
TRÈS-BONNE FERME
CONTENANT
85 hectares de première classe entouré de vastes bâtiments, avec beaucoup d'enclos, fumiers et prairies.

Cette Ferme est à portée des marchés d'Etampes et de Dourdan (Seine-et-Oise).

On pourra y joindre, au gré des amateurs, jusqu'à concurrence de 55 hectares, de manière à constituer une ferme de 140 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M^e PAULMIER, notaire à Orléans, place du Martroi, 8. 3-2

Etude de M^e LECERTISSEUR, notaire à Serraines (Loiret).

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,
L'HOTEL DU LION-D'OR
A Serraines (Loiret),
Sur la route départementale d'Etampes à Pithiviers,
Avec ou sans Matériel ni Marchandises,

ET

COMMERCE DE VINS EN GROS

Très-bonne clientèle. — Voyageurs de commerce. Prix très-moderé. — Bail à volonté. — Loyer peu élevé. Faculté d'acquiescer l'immeuble.

S'adresser à M. POIGET, qui exploite cet hôtel, et à M^e LECERTISSEUR, notaire. 4-4

HERNIES LA CURE RADICALE de cette infirmité si douloureuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre Simon, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. Dezou et Deschamps, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 34-22

40^e ANNÉE.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
En Grand format de 16 pages
Résumé de chaque numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit
4 fr. Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. 4 fr.
AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages. AN.
Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1^{er} fort volume in-8°
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

FER BRAVAIS
(FER DIALYSE BRAVAIS)
Fer liquide en gouttes concentrées
LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE
Sans odeur et sans saveur
Avec lui, disparaissent les symptômes médicaux de France et d'Europe, plus de constipation, ni de diarrhée, ni de faiblesse de l'estomac, de plus, il est nutritif, jamais les dents seules adoptées dans tous les hôpitaux.
GUÉRIT RADICALEMENT
ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE DES ENFANTS, etc.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois.
R. BRAVAIS & C^{ie}, 13, r. Lafayette, Paris, et partout des Pharmaciens.
(Se méfier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. Éviter de la brocure française.)
Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharm.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 24 mai 1877 au 30 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Boeufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland..	2	»	7	13	»	22	
Constancien Raphaël	4	4	6	»	»	44	
Baudet.....	1	»	3	5	»	9	
Rotier.....	»	»	2	5	»	9	
Gauché.....	»	12	4	10	»	46	
Brossonnot-Lesage..	»	1	2	4	»	7	
Brossonnot-Brosson.	»	2	2	2	»	6	
Marchon.....	»	2	3	4	»	10	
Hautefeuille.....	»	1	2	7	»	14	
Gillotin.....	»	1	2	5	»	8	
V ^e Chevallier-Nahot.	»	1	1	2	»	5	
Gaurat.....	»	»	»	»	»	4	
Lebrun.....	»	»	»	»	»	4	
Boulland Alexandre.	»	»	»	»	»	4	
Genty.....	»	»	»	»	»	2	
TOTAUX...	3	42	33	63	14	125	

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi.
NARGESIES.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 2 Juin 1877.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 30 Mai 1877.

Restant de la veille.....	3.947 68
Arrivages du jour.....	664 44
Total.....	4.614 79
Ventes du jour.....	» » »
Restant disponible.....	4.383 44
Prix moyen du jour.....	44 fr. 34 c.

Grains.

Blés du rayon.....	29 00 à 30 00
Orges de Beauce.....	22 50 à 24 00
Escourgeons.....	23 00 à 23 50
Avoines noires.....	22 50 à 22 75
— grises.....	19 50 à 20 00

Le tout aux 100 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

	1 ^{re} qté	2 ^e qté	3 ^e qté
La Chapelle, 2 Mai.			
Foin.....	66 à 68	61 à 63	53 à 55
Luzerne.....	60 à 62	56 à 58	53 à 55
Regain de luzerne..	54 à 53	48 à 50	44 à 46
Paille de blé.....	41 à 43	37 à 39	34 à 36
Paille de seigle....	36 à 38	32 à 34	29 à 31

Le tout aux 404 bottes, dans Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
26 Mai 1877.	fr. c.	1 ^{er} Juin 1877.	fr. c.	26 Mai 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	25 53	Blé-froment.....	25 67	Blé blé.....	24 75
Froment, 2 ^e q.....	22 77	Blé-boulangier.....	24 00	Blé marchand.....	23 50
Méteil, 1 ^{re} q.....	21 08	Méteil.....	16 34	Blé champart.....	22 25
Méteil, 2 ^e q.....	19 55	Seigle.....	15 67	Méteil nu oyen.....	20 50
Seigle.....	13 83	Orges.....	15 34	Méteil.....	17 25
Escourgeon.....	13 80	Escourgeon.....	13 67	Seigle.....	15 50
Orges.....	13 42	Avoine.....	9 50	Orges.....	14 25
Avoine.....	10 39			Avoine.....	10 40

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 26 Mai au 1^{er} Juin 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 26	Lundi 28	Mardi 29	Mercredi 30	Jeudi 31	Vendredi 1 ^{er}
Rente 5 0/0.....	104 30	104 25	104 45	104 45	104 20	104 25
— 4 1/2 0/0.....	98 25	97 50	97 50	98 00	98 00	98 50
— 3 0/0.....	69 35	69 30	69 40	69 25	69 35	69 50

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 2 Juin 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1877.